

## CSA SPIP de repli du 15 octobre 2024

### Compte-rendu



Le CSA SPIP portait sur les **Effectifs de Référence en SPIP** c'est-à-dire le nombre d'agents de tous corps, nécessaires à chaque service, pour qu'il fonctionne.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les **objectifs** étaient de deux ordres :

- Faire le **bilan des derniers recrutements** pour savoir s'ils ont permis d'atteindre les effectifs de référence.
- **Repenser la méthode de calibrage** retenue par l'administration en 2021, pour qu'elle corresponde davantage aux besoins des terrains.

L'administration se basait jusqu'à présent sur l'activité des services en 2021.

Après examen des données transmises par la DAP, **le constat est sans appel : les besoins en effectifs, identifiés en 2021, ne sont pas atteints aujourd'hui**. Les postes vacants restent nombreux.

**A la demande du SNEPAP-FSU, l'administration, pour ce CSA, a actualisé les effectifs de référence, sur la base de l'activité des services en 2023** (comprenez, sur la base du nombre de PPSMJ prises en charge). Les résultats accentuent encore davantage ce constat. 445 personnels, tous corps confondus, manquent à l'appel par rapport aux chiffres de 2021.

**La montée de l'activité des SPIP entre 2021 et 2023 n'est plus à prouver !**

**Par ailleurs, la contractualisation rampante devient galopante !**

Pour exemple, les SPIP comptent actuellement **331 agents non titulaires recrutés sur des fonctions de CPIP**, dont certains sont aujourd'hui en CDI.

**Concernant les CDI, c'est autant de postes pérennes qui auraient pu/dû être ouverts pour des fonctionnaires. La DAP le reconnaît et s'engage à rappeler le cadre légal dans une note** adressée aux DISP, encore compétentes actuellement pour cette catégorie de recrutement.

La DAP évoque d'ailleurs son souhait d'avoir un droit de regard sur la CDisation pour respecter les règles de la fonction publique et endiguer, notamment, les recours relatifs à la mobilité des titulaires entravée par des postes occupés par des ANT.

Le **SNEPAP-FSU** a rappelé que la **situation des ANT doit être distinguée. S'il existe un corps de fonctionnaires, le recrutement de titulaires doit être favorisé, et une réflexion sur la manière d'intégrer les ANT dans ce corps doit être menée par l'administration.**

**Pour d'autres fonctions, il n'existe pas de corps de titulaires. Pour autant, ces fonctions peuvent répondre à des besoins pérennes de l'administration. Les coordinateurs d'activités socio-culturelles en sont un exemple criant : aujourd'hui, personne n'envisagerait de se passer de leur service. Il est temps que l'administration se penche sur leur situation, pour mettre un terme aux disparités de statut et à la précarité de ces personnels.**

Au-delà du bilan des effectifs de référence, cette réunion était l'occasion, pour le **SNEPAP-FSU**, de demander la **révision de la méthode de calibrage de la DAP**.

Pour rappel, l'administration avait établi des critères en 2021 pour définir les effectifs de référence de chaque service. Ex : 1 DPIP pour 12 CPIP et ASS, 1 CPIP pour 60 personnes suivies, 1 ASS pour 300 à 500 personnes détenues dans un établissement, etc.

**Pour le SNEPAP-FSU, certains de ces critères doivent être revus, car ils ne correspondent pas aux besoins réels des terrains. La situation des personnels administratifs démontre notamment un calibrage inadapté.**

L'administration s'est montrée frileuse à engager une refonte globale de la méthode de calibrage, indiquant que BERCY ne comprendrait pas la démarche et s'y opposerait.

Pour l'administration, ce travail ne devait se faire qu'en 2027 pour avoir le recul suffisant sur les travaux de 2021. L'administration a exprimé sa crainte qu'un écart trop grand entre les effectifs de référence à atteindre et les effectifs réels, ne démobilise les personnels sur les terrains. **Pour autant, elle n'a pas refusé de revoir, à la marge, la méthodologie appliquée.**

**Le SNEPAP-FSU a réaffirmé sa position : il est essentiel d'avoir une méthode de calibrage au plus près des besoins réels, afin que l'administration puisse porter ensuite un plan de recrutement pluriannuel pour y répondre. Sans naïveté mais avec de l'ambition pour nos services !**

Par ailleurs, les organisations syndicales ont rappelé à l'administration que **le constat de l'insuffisance des moyens donnés aux services devait être suivi de priorités fixées aux agents**, face à leurs missions toujours plus nombreuses !

L'administration nous a indiqué que **des travaux sont entamés sur la cartographie des SPIP** (ex: bi-départementalité), travaux qui leur semblent être un préalable à la révision partielle de la méthode de calibrage des organigrammes en SPIP.

**Elle s'est engagée au calendrier suivant : cartographie des SPIP au 1er semestre 2025, méthode de calibrage des organigrammes de référence en SPIP au 2nd semestre 2025.**

**Comptez sur le SNEPAP-FSU pour faire remonter les besoins des terrains et revendiquer des moyens pour exercer nos missions dans de meilleures conditions !**